

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 9<sup>e</sup> jour d'octobre 2014 à 19:00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Marlene Séguin, Bernard Bazinet et Daniel L. Fournier.

Mesdames les conseillères Anne Poirier, Joanna Nash et Julia Stuart sont absentes.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

### **Ordre du jour**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2. Consultation sur la demande de dérogations mineures**

2.1 Demande de dérogations mineures – 115, route Crystal Falls – Matricule 1897-21-5060

#### **3. Demande de dérogations mineures**

3.1 Demande de dérogations mineures – 115, route Crystal Falls – Matricule 1897-21-5060

#### **4. Adoption des procès-verbaux**

4.1 Séance ordinaire du 11 septembre 2014

4.2 Séance extraordinaire du 7 octobre 2014

#### **5. Avis de motion et règlement**

5.1 Avis de motion – Règlement concernant l'imposition de droits supplétifs en matière de mutation immobilière

5.2 Avis de motion – Règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

#### **6. Gestion financière et administrative**

6.1 Liste des comptes à payer au 30 septembre 2014

6.2 Transferts budgétaires

6.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et du rapport des vérificateurs externes

6.4 Engagement – Achat public auprès des entreprises collectives

6.5 Nomination – Arundel Citizen's Home

6.6 Mandat – Amyot Gélinas – Reddition de comptes TECQ 2010-2013 (Point ajouté)

## **7. Sécurité publique**

7.1 Projet d'organisation territoriale en sécurité incendie

## **8. Travaux publics**

8.1 Modification de nom de la rue Simms Ouest par la rue Cooke

8.2 Modification d'une portion de la route 364 par la rue Staniforth

8.3 Fermeture d'une portion de la route 364 (Staniforth) durant la période hivernale

## **9. Hygiène du milieu**

9.1 Exploitation des écocentres – Répartition des coûts d'exploitation

## **10. Urbanisme**

10.1 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme – Me Réjean Villeneuve

10.2 Projet – Banque de terres

## **11. Loisirs et culture**

11.1 Pacte rural 2014-2015 – Revêtement de gazon synthétique sur le terrain du Parc Ruisseau Beaven

11.2 Pacte rural régional 2014-2015 – Technicien en loisirs

11.3 Don – Association Clair Soleil

11.4 Journée du Souvenir – Dons à la Légion canadienne

## **12. Acceptation de la correspondance**

## **13. Rapport de la mairesse et des conseillers**

## **14. Période de questions**

## **15. Levée de la séance**

**2014-0159**

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 6.6  
Mandat – Amyot Gélinas – Reddition de comptes TECQ 2010-2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. Consultation sur la demande de dérogations mineures**

### **2.1 Demande de dérogations mineures – 115, route Crystal Falls – Matricule 1897-21-5060**

La mairesse invite l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures.

Des citoyens posent des questions concernant cette demande et Madame France Bellefleur, directrice générale, répond à leurs questions.

Aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogations mineures.

## **3. Demande de dérogations mineures**

2014-0160

### **3.1 Demande de dérogations mineures – 115, route Crystal Falls – Matricule 1897-21-5060**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogations mineures déposée par le propriétaire du 115, route Crystal Falls, matricule numéro 1897-21-5060 visant à autoriser la construction d'un logement de 50 mètres carrés à l'intérieur d'un bâtiment accessoire alors que la construction d'un logement accessoire n'est autorisée qu'à l'intérieur d'une résidence unifamiliale;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau logement sera construit dans une vieille grange et que cette grange est déjà occupée par une entreprise de réparation de dameuses et autres véhicules moteurs ainsi que d'un espace de bureau et d'entreposage d'effets personnels;

**CONSIDÉRANT** que le logement sera attenant à un atelier de réparation de véhicules moteurs et que le risque d'infiltration de monoxyde de carbone est présent;

**CONSIDÉRANT** que le terrain est situé en zone agricole et qu'une déclaration doit être produite à la CPTAQ avant la construction ou l'ajout d'une unité d'habitation;

**CONSIDÉRANT** que le terrain est suffisamment grand pour recevoir une deuxième installation septique;

**CONSIDÉRANT** que tous les éléments pour lesquels la présente demande de dérogations mineures a été formulée visent à accommoder un travailleur autonome qui exerce un usage artisanal lourd sur sa propriété dont l'usage principal est résidentiel;

**CONSIDÉRANT** que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil approuve cette demande de dérogations mineures visant la construction d'un logement accessoire dans un bâtiment autre que la résidence principale aux conditions suivantes :

- Qu'un détecteur de monoxyde de carbone soit installé dans le logement et soit opérationnel continuellement;
- Que la déclaration requise soit produite à la CPTAQ et qu'elle soit acceptée par l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Adoption des procès-verbaux**

**2014-0161**

**4.1 Séance ordinaire du 11 septembre 2014**

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2014 tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2014-0162**

**4.2 Séance extraordinaire du 7 octobre 2014**

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2014 tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **5. Avis de motion et règlement**

### **5.1 Avis de motion – Règlement concernant l'imposition de droits supplétifs en matière de mutation immobilière**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bernard Bazinet que lors d'une séance subséquente, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement concernant l'imposition de droits supplétifs en matière de mutation immobilière.

### **5.2 Avis de motion – Règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier que lors d'une séance subséquente, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

## **6. Gestion financière et administrative**

2014-0163

### **6.1 Liste des comptes à payer au 30 septembre 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Arundel Citizens' Home – Novembre 2014	315.00 \$
Bell Canada	347.81 \$
Bell Mobilité	56.13 \$
Caroline Blanchard *	165.00 \$
Carquest Canada*.	23.85 \$
Consumer Reports*	68.00 \$
Dubé Guyot Inc.*	1 894.23 \$
Équipe Laurence*	391.49 \$
Fournitures de bureau Denis*	1 394.93 \$
Garage Jean Brosseau *	155.22 \$
Great West	2 279.43 \$
Groupe Ultima*	547.00 \$
Guylaine Berlinguette	343.80 \$
Hydro Québec	363.85 \$
Juteau Ruel Inc.	52.88 \$
H. Leggett & fils*	74.56 \$
Légion royale canadienne	53.00 \$
Les Jeux 1000 Pattes	27 588.25 \$
Les Machineries Saint-Jovite inc.*	155.03 \$
SCFP Local 4852	908.27 \$
Marc Marier*	155.00 \$
Matériaux McLaughlin inc.*	244.02 \$
Médias Transcontinental*	329.98 \$
Ministre des Finances	41 140.00 \$
Municipalité d'Huberdeau	5 406.25 \$
Municipalité de Montcalm	5 406.25 \$
MRC des Laurentides	768.16 \$

PG Solution*	287.44 \$
Plomberie Roger Labonté inc.*	4 105.70 \$
Réparation J-P Maillé*	45.93 \$
Les serres d'Arundel*	97.47 \$
Solutia Télécom	34.44 \$
Trophée et gravures Expert*	270.77 \$
Visa Desjardins*	723.59 \$
Salaires et contributions d'employeur	50 462.96 \$
Frais de banque	133.03 \$

Liste de chèques émis :

3379 Loisirs Arundel	450.00 \$
3380 Isabelle Labelle	793.50 \$
3381 Croix Rouge	150.00 \$
3382 Construction J. P. Provost Inc.	11 732.48 \$
3383 Isabelle Labelle	1 587.00 \$
3384 Financière Banque Nationale	2 549.35 \$

\* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de septembre 2014, transmis en date du 9 octobre 2014.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-0164

### 6.2 Transferts budgétaires

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

	DT	CT
De :		
02-110-00-346 Congrès et délégations		2 500\$
02-130-00-494 Association et abonnement		830\$
02-230-00-454 Formation		500\$
02-451-10-649 Bacs		2 950\$

À :

02-110-00-200 Charges sociales	245\$	
02-120-02-412 Services juridiques	2 000\$	
02-130-00-421 Assurances	550\$	
02-140-00-141 Employé électorale	200\$	
02-140-00-200 Charges sociales	30\$	
02-230-00-310 Frais de déplacements	500\$	
02-451-10-446 Contrat de collecte	3 200\$	
02-702-90-970 Dons – Autres organismes	55\$	
	<hr/>	
	6 780\$	6 780\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2014-0165

**6.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et du rapport des vérificateurs externes**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale certifie avoir donné au moins cinq (5) jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ainsi que le rapport des vérificateurs externes Amyot Gélinas.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2014-0166

**6.4 Engagement – Achat public auprès des entreprises collectives**

**CONSIDÉRANT** que les entreprises collectives sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, qu'elles sont enracinées dans leur milieu et contribuent au dynamisme et à la vitalité des communautés;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises d'économie sociale sont issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services et que ces entreprises ont également la capacité de rallier les forces du milieu afin de répondre aux besoins en favorisant l'émergence de nouvelles structures organisationnelles et devenant ainsi un important levier de richesse collective;

**CONSIDÉRANT** que ces entreprises sont fondées sur des valeurs collectives et qu'elles permettent une forme d'économie solidaire et durable;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que la Municipalité d'Arundel, reconnaissant l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme des territoires et acceptant de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises, s'engage, dans le respect des normes en matière d'octroi de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner en biens et services provenant de l'économie sociale lorsque possible.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0167**

**6.5 Nomination – Arundel Citizens Home**

**CONSIDÉRANT** la résolution du Arundel Citizens' Home demandant au conseil municipal de nommer un représentant au sein de leur conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire s'impliquer activement dans les activités de l'organisme Arundel Citizens' Home;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu de nommer Madame la conseillère Joanna Nash à titre de représentante de la municipalité au conseil d'administration du Arundel Citizens' Home.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0168**

**6.6 Mandat – Amyot Gélinas – Reddition de comptes TECQ**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit effectuer la reddition de compte pour le programme TECQ 2010-2013 et mandater une firme comptable afin d'obtenir le rapport de vérification demandé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu de mandater la firme Amyot Gélinas pour effectuer le mandat de vérification requis pour le programme TECQ 2010-2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. Sécurité publique**

2014-0169

### **7.1 Projet d'organisation territoriale en sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la municipalité d'Arundel est en accord avec les objectifs et les orientations du schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** que le conseil est en accord avec les objectifs du projet de regroupement territorial présenté par le conseil de la MRC des Laurentides;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que le conseil municipal informe la MRC des Laurentides de son accord de principe sur les objectifs du projet de regroupement d'organisation territoriale et demande à la MRC des Laurentides de poursuivre les démarches et les analyses nécessaires à l'adoption finale du projet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. Travaux publics**

2014-0170

### **8.1 Modification de nom de la rue Simms Ouest par la rue Cooke**

**CONSIDÉRANT** qu'il existe sur le territoire de la Municipalité d'Arundel une rue portant le nom de Simms Est et une rue portant le nom de Simms Ouest et que ces deux (2) rues ne sont pas reliées;

**CONSIDÉRANT** que cette situation peut impliquer une confusion lors du traitement des appels d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire remplacer le nom de la rue Simms Ouest par la rue Cooke;

**CONSIDÉRANT** que ce nom a été choisi en l'honneur de Douglas Cooke, maire de la municipalité d'Arundel de 1969 à 1993;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu de remplacer l'identification de la « rue Simms Ouest » par la « rue Cooke ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2014-0171

## **8.2 Modification d'une portion de la route 364 par la rue Staniforth**

**CONSIDÉRANT** que l'ancienne portion de la route 364 menant au Camping Brosseau porte toujours le nom de route 364 (Doctor Henry);

**CONSIDÉRANT** que cette situation peut impliquer une confusion lors du traitement des appels d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire remplacer le nom de cette portion de la route 364 par la rue Staniforth;

**CONSIDÉRANT** que ce nom a été choisi en l'honneur de Monsieur William Wood Staniforth, maire et constructeur du pont entre Arundel et Huberdeau;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu de remplacer l'identification de la portion de la « route 364 » par la « rue Staniforth ».

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2014-0172

## **8.3 Fermeture d'une portion de la route 364 (Staniforth) durant la période hivernale**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'effectue pas le déneigement de la portion de la route 364 (Staniforth) durant l'hiver;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel que la Municipalité officialise le tout et en informe les citoyens;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que le conseil autorise la fermeture d'une portion de la route 364 (Staniforth) durant la période hivernale, soit du 15 décembre au 30 avril de chaque année.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. Hygiène du milieu**

2014-0173

### **9.1 Exploitation des écocentres – Répartition des coûts d'exploitation**

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Laurentides offre depuis 2011 à l'ensemble de sa population des services de récupération via différents modèles d'écocentre pour détourner de l'enfouissement certaines matières;

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité régionale de comté des Laurentides, la Régie inter municipale des déchets de la Rouge et les municipalités opérant un écocentre;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités opérant un écocentre en vertu du protocole d'entente ont la responsabilité d'ouvrir l'écocentre minimalement une journée par semaine (le samedi) et ce, sept mois par année;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt démontré par les citoyens envers les écocentres et la demande en forte croissance pour ce service et que les municipalités opérant un écocentre doivent augmenter substantiellement les heures d'ouvertures;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour les citoyens de la MRC des Laurentides d'aller à l'écocentre de la municipalité voisine ou à n'importe quel autre écocentre de la MRC et ce, gratuitement;

**CONSIDÉRANT** que cette situation se produit régulièrement;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité opérant l'écocentre doit assumer seule les frais d'opération;

**CONSIDÉRANT** que les coûts d'opérations des écocentres régionaux de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts sont assumés par l'ensemble des municipalités de la MRC;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu de demander à la MRC des Laurentides que les coûts de main-d'œuvre des sept (7) écocentres soient répartis à l'ensemble des municipalités de la MRC de la même façon que pour les écocentres régionaux;

Que copie de cette résolution soit acheminée à la MRC des Laurentides, à la Régie inter municipale des déchets de la Rouge et aux municipalités d'Amherst, Huberdeau, Montcalm, Brébeuf et Barkmere.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10. Urbanisme**

#### **10.1 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme – Me Réjean Villeneuve**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de Madame Céline Villeneuve comme membre du Comité consultatif d'urbanisme est maintenant terminé et qu'il y a lieu de la remplacer au sein du Comité;

**CONSIDÉRANT** que Maître Réjean Villeneuve a déposé sa candidature et souhaite s'impliquer comme membre du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'expertise et l'expérience pertinente de Maître Villeneuve;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu :

Que le conseil nomme Maître Réjean Villeneuve à titre membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans débutant le 15 octobre 2014 jusqu'au 14 octobre 2016;

Et

Que le conseil remercie Madame Céline Villeneuve pour son implication et son travail consciencieux comme membre et présidente du Comité consultatif d'urbanisme au cours de ces dernières années.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0175**

**10.2 Projet – Banque de terres**

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Laurentides a accepté, le 17 avril 2014 à la séance ordinaire du conseil des maires, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) (rés. 2014.04.6089);

**CONSIDÉRANT** que le plan d'action du PDZA propose notamment comme projet la « Création d'une banque de terres »;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est considéré comme prioritaire par le Comité consultatif agricole (CCA) et par la section locale de l'UPA Laurentides-Pays-d'en-Haut;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'intègre au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Laurentides ainsi qu'au Plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Arundel possède un territoire agricole et que sa participation au projet Banque de terres pourrait permettre de dynamiser le secteur agricole de la MRC, de diversifier et soutenir ses activités économiques et de valoriser des terres qui, dans certains cas, sont présentement sous-utilisées;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs du projet sont de :

- Valoriser les terres sous-utilisées sur le territoire et assurer le maintien de la fonction agricole des terres en zone verte;
- Favoriser l'accessibilité à des terres de plus petite envergure pour des projets agricoles;
- Soutenir le maintien et la création de nouvelles entreprises agricoles et de nouveaux produits;
- Renforcer les réseaux d'échanges, d'informations et de soutien entre agriculteurs et entre agriculteurs et intervenants;

Et que ces objectifs contribuent à contrer les problématiques de l'occupation dynamique du territoire, d'attraction de jeunes familles et d'aide à la relève;

**CONSIDÉRANT** que les élus des municipalités suivantes ayant un territoire agricole, soit, Brébeuf, Huberdeau, Labelle, La Conception, La Minerve, Montcalm et Mont-Tremblant, ont démontré leur intérêt pour un tel projet, ont accepté de s'engager financièrement et ont mandaté le CLD des Laurentides afin que ce dernier agissent comme promoteur en leur nom;

**CONSIDÉRANT** que le CLD des Laurentides a démontré son intérêt et accepte d'agir comme promoteur de ce projet;

**CONSIDÉRANT** que le projet qui est proposé se déroule sur 3 ans et prévoit un budget total de 19 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu :

**QUE** le conseil municipal appuie le projet de la création d'une Banque de terres sur le territoire de la MRC des Laurentides;

**QU'**il mandate le CLD des Laurentides à agir comme promoteur et porteur de la demande de 15 000 \$ au Pacte rural au nom des municipalités pour la réalisation de ce projet;

**QUE** la municipalité d'Arundel autorise, conditionnellement à l'obtention du financement, la directrice générale à déboursier un montant équivalent à la mise de fonds exigée par le volet régional du Pacte rural qui sera divisée à parts égales entre les municipalités participantes au projet de Banque de terres, montant qui ne pourra pas être dépassé même si le projet s'avère plus coûteux, le CLD assumant ce risque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. Loisirs et culture**

**11.1 Pacte rural 2014-2015 – Revêtement de gazon synthétique sur le terrain du Parc Ruisseau Beaven – Volet local**

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Laurentides invite les municipalités sur son territoire à lui soumettre des projets dans le cadre du programme du pacte rural 2014-2024 - volet local;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a un montant d'aide financière disponible de 16 583 \$ pour l'année 1 du pacte rural 2014-2024 et désire utiliser son enveloppe en déposant son projet de Revêtement de gazon synthétique sur le terrain du Parc du Ruisseau Beaven;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu

**QUE** le conseil autorise le dépôt la directrice générale à déposer le projet « Revêtement de gazon synthétique sur le Parc du Ruisseau Beaven » dans le cadre du Pacte Rural 2014-2024 – volet local pour un montant d'aide financière de 16 583 \$. Les coûts totaux du projet seront de 100 000 \$;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité d'Arundel, les protocoles d'entente à intervenir avec la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2014-0177

**11.2 Pacte rural régional 2014-2015 – Technicien en loisirs – Volet territorial**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du secteur Ouest de la MRC des Laurentides désirent augmenter les services relatifs aux loisirs au sein de leurs communautés;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités d'Amherst, Huberdeau, Montcalm, Arundel et Brébeuf étudient la possibilité d'engager, à temps partagé entre elles, un employé affecté aux loisirs;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme communautaire « Des Laurentides En Forme » est d'accord, par l'entremise du coordonnateur Monsieur Carl Normandeau, pour contribuer à l'embauche d'un travailleur autonome pouvant répondre aux différents besoins des municipalités en matière de loisirs;

**CONSIDÉRANT** que le tableau suivant devient un scénario possible :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Municipalités	<b>9 100\$ (20%)</b>	<b>13 650\$ (30%)</b>	<b>18 200\$ (40%)</b>
Québec en forme	<b>18 200\$ (40%)</b>	<b>15 925\$ (35%)</b>	<b>13 650\$ (30%)</b>
Pacte rural	<b>18 200\$ (40%)</b>	<b>15 925\$ (35%)</b>	<b>13 650\$ (30%)</b>
	<b>45 500\$</b>	<b>45 500\$</b>	<b>45 500\$</b>

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire s'engager pour un an et renouveler le projet pour deux (2) années supplémentaires, après évaluation, si les retombées du projet sont importantes et répondent adéquatement au besoin de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'une desdites municipalités deviendra porteuse du projet disposant d'une entente avec les autres municipalités impliquées;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de gestion où siègera chacune des municipalités sera créé afin de déterminer les tâches exigées pour le poste, adaptées aux réalités des différentes municipalités;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu :

Que le conseil mandate la municipalité d'Huberdeau à agir comme promoteur et porteur de la demande au Pacte rural au nom des municipalités pour la réalisation de ce projet;

Que la Municipalité d'Arundel confirme son intérêt au projet d'embauche d'une ressource commune en loisir pour le milieu rural et mandate la directrice générale, France Bellefleur, afin de siéger au comité de démarrage du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0178**

**11.3 Don – Association Clair Soleil**

**CONSIDÉRANT** que l'Association des personnes handicapées Clair Soleil offre un camp de jour pour les enfants handicapés physique et/ou intellectuel âgés de 5 à 17 ans de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** que ce camp permet d'offrir aux enfants défavorisés la possibilité de réaliser pleinement des activités de loisirs et la possibilité de se déplacer dans un parc sans contrainte d'accessibilité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil autorise un don de 100 \$ à l'organisme Association Clair Soleil afin de l'appuyer dans son projet de camp de jour 2015 et que ce montant soit versé en 2015 à même les fonds disponibles du budget 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2014-0179

#### **11.4 Journée du Souvenir – Dons à la Légion canadienne**

**CONSIDÉRANT** que la Légion royale canadienne organise, à l'occasion de la Journée du Souvenir, une cérémonie pour souligner la contribution et la vaillance de nos Anciens combattants et militaires;

**CONSIDÉRANT** que la mission de la Légion royale canadienne est d'aider les anciens combattants et leurs personnes à charge, de promouvoir le Souvenir, de supporter les militaires en service et de s'impliquer au sein de toutes les communautés locales et régionales, partout au Canada;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire soutenir cet organisme en déposant une couronne au Cénotaphe lors de la Journée du Souvenir;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil autorise un don de 53\$ à la légion royale canadienne à l'occasion de la Journée du Souvenir afin d'honorer nos Anciens combattants et militaires et déposer, en leur mémoire, une couronne au Cénotaphe.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2014-0180

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier et résolu que la séance soit levée à 20 :36 heures.

---

Guylaine Berlinguette  
Mairesse

---

France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale